



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Animateur de Loisir Sportif

Option : *Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression*

La Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire,
Organisme délégué pour la mise en œuvre de la certification

Vu l'article L 212-1 et l'annexe II-I de l'article A 212-1 du code du sport,
Vu l'arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle publiée au JORF du 19 janvier 2012 portant enregistrement au Répertoire National
des Certifications Professionnelles (RNCP) du CQP ALS sous le code de la nomenclature des spécialités de formation : 335t,
Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant les CQP,
Vu la délibération de la CPNEF Sport du 12 décembre 2006 portant création du CQP ALS,
Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),

Vu la décision délibérative du jury réuni le *03 juillet 2014* à *Montreuil*

Délivre au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport,

le Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisir Sportif,

option, *AGEE*

N° *ALS/AGEE/FFEPGV/2014/2928*

à *Christiane AUDAX - LE VAN*

Né(e) le *29 août 1957* à *TOURS*

pour en bénéficier avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés dans le domaine de l'animation des activités de loisir sportif

Fait à Paris le *15 juillet 2014*

Pour la CPNEF Sport

Pour la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire

Le titulaire

Michel LARMONTIER

Félix GOMIS

François SAUVAGEOT

Nicolas MUTLER